

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

- 1) *Un poste d'agent de production horticole au sein du service Cadre de Vie est vacant suite au décès de la personne occupant ces fonctions sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe. Pour assurer son remplacement, il convient de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet. Le poste précédemment créé sera supprimé après avis du prochain Comité Technique.*
- 2) *Suite au départ en retraite d'un agent au service Cadre de Vie, il est nécessaire de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet aux fins de son remplacement. Le poste précédemment créé sera supprimé après avis du prochain Comité Technique.*
- 3) *Le poste de conducteur poly-engins au service Cadre de Vie est vacant suite à la radiation des effectifs de l'agent occupant cette fonction. Je vous demande de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet afin d'assurer son remplacement. Le poste précédemment créé sera supprimé après avis du prochain Comité Technique.*
- 4) *Le contrat de l'agent occupant le poste de chargé de la gestion des transports et déplacements au service des déplacements arrive à son terme. Dans la perspective du recrutement d'un fonctionnaire, je vous propose de créer un poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet. Selon l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, cet emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*
- 5) *Suite à l'extension du programme de réussite éducative sur le nouveau territoire du Centre-Ville et du Lac , et son déploiement sur le collège George SAND à Châtellerault, je vous demande de créer un poste de chargé de missions « référent-enfant-famille » dans le cadre*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 5

page 2/4

d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, à temps non complet, à raison de 24 heures 30 minutes hebdomadaires. Conformément à l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée de un an, sa rémunération sera calculée selon la grille indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants.

Le(la) chargé(e) de missions assurera les fonctions suivantes:

- Participer à l'étude de situations individuelles et au positionnement des enfants repérés,*
- Assurer la mise en place des actions proposées,*
- Garantir la confidentialité quant à la prise en charge des familles,*
- Participer à l'évaluation des actions mises en place.*

L'agent recruté participera à l'étude de situations individuelles et au positionnement des enfants repérés et avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'un dispositif de réussite éducative. De ce fait, Il devra être titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (EJE), catégorie B. Son niveau de qualification devra correspondre à un niveau bac+2 minimum, en lien avec les missions exercées.

6) *Un agent du service aménagement urbain vient de réussir le concours d'adjoint technique 1ère classe. En vue de sa nomination en tant que stagiaire , je vous propose de créer un poste sur le grade d'adjoint technique 1ère classe à temps complet.*

7) *Suite à la démission de l'agent contractuel occupant le poste occupant le poste de responsable de l'entretien des terrains sportifs au Service Cadre de Vie, il est nécessaire de créer un poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à temps complet aux fins de son remplacement. Selon l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, cet emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*

8) *Pour faire suite à l'avis du Comité Technique en date du 17 juin 2016, il est nécessaire de supprimer des postes vacants du tableau des effectifs non budgétés, y compris les postes des agents en disponibilité de plus de 6 mois (hormis les disponibilités d'office) et les détachements de plus de 6 mois (hormis les détachements pour stage et sur emploi fonctionnel).*

* * * * *

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 23 juin 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 5

page 3/4

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communaux ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide de créer:

- 1) - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.
- 2) - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.
- 3) - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.
- 4) - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet.
- 5) - 1 poste de chargé de missions «Réfèrent enfant-famille» sur le grade d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet , soit 24,50 heures hebdomadaires, pour une durée de un an,
- 6) - 1 poste sur le grade d'adjoint technique 1ère classe à temps complet,
- 7) - 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet,

Suite à l'avis du Comité Technique, le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide de supprimer:

- 8) - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet,
 - 2 postes sur le grade de technicien principal 2ème classe à temps complet,
 - 2 postes sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet,
 - 4 postes sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
 - 2 postes sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
 - 2 postes sur le grade d'adjoint technique 1ère classe à temps complet,
 - 18 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps complet,
 - 3 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet de 32 heures hebdomadaires,
 - 1 poste sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'opérateur des APS principal à temps complet,
 - 2 postes sur le grade d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 5

page 4/4

- 2 postes sur le grade d'ATSEM 1ère classe à temps complet,
- 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation 1ère classe à temps complet,
- 2 postes sur le grade d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet,
- 1 poste sur le grade de brigadier de la police municipale à temps complet,

Le coût des créations a été prévu au budget 2016.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER